Une mosquée à Boulogne

24/09/2007 à 10h30

Lors de sa séance du 12 juillet 2007, le conseil municipal UMP de Boulogne-Billancourt a voté (y compris le maire-adjoint MPF, D. Jalenques) l'attribution d'un bail emphytéotique pour l'édification d'un centre culturel et "cultuel" pour les Mahométans. Dans le compte-rendu de la séance, on peut lire (*p.16*) cet étrange aveu de M. Gaborit (*gauche*) :

> *"Dernièrement, le tribunal administratif de Montpellier a annulé l'édification d'un lieu de culte en raison d'un bail emphytéotique assorti d'un loyer très faible qui s'apparentait à une subvention déguisée interdite par la loi.* ***Sommes-nous dans cette situation ?*** *Le loyer n'est pas à l'euro symbolique, et s'il est certes plus faible que ce que préconise le service des Domaines, il n'est pas dérisoire.*
>
> *Compte tenu de la durée du bail – 75 ans -, il est évident que la ville ne retrouvera pas son argent, mais l'objectif n'est pas de spéculer sur les terrains.* ***Je vous rappelle que, même si nous devons être discrets sur ce sujet, le terrain vaut beaucoup plus cher*** *que ce que dit le service des Domaines, mais n'abordons pas ce problème, puisque nous avons une évaluation. Compte tenu de ces éléments,* ***nous pourrions aujourd'hui, considérer que juridiquement ce projet n'est pas valide****."*

Ce n'est pas valide (donc hors-la-loi), il faut être discret, mais on vote quand même. On vit une époque épatante.

suite